



# DIRIGEANT CHOMEUR NON INDEMNISE ET RETRAITE

Par **MLLJ03**, le **30/10/2013** à **13:33**

Bonjour,

Je suis associée égalitaire à 50% dans une sarl familiale et j'ai été exclue en 2011, à ce titre, à ma participation à l'assurance chômage, avec le remboursement de 3 années de cotisations, (sur 33 cotisées). Mon frère gérant va devoir cesser ses activités et la société va être liquidée, je vais donc me retrouver sans emploi et chômeuse non indemnisée à 58 ans, ce qui n'est pas le meilleur des cas ! Puis-je prétendre à la validation de trimestres pour ma retraite ?

Merci de vos réponses

Par **Juriste-social**, le **30/10/2013** à **14:35**

Bonjour,

Étiez vous également co-gérant salariée ?

Hormis votre qualité d'associée, occupez-vous un emploi salarié au sein de cette société ?

Par **P.M.**, le **30/10/2013** à **23:02**

Bonjour,

Pour savoir si vous pourriez valider des trimestres, je vous conseillerais de vous rapprocher de [Assurance Retraite...](#)